

Session ordinaire du 27 février 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 27 février, à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de FÉNOLS, légalement convoqué, s'est réuni dans la maison commune sous la présidence de M. MOLLE Jean-Marc, Maire.

Date de la convocation : 20/02/2025.

Présents : Mmes GUIBAUD Patricia, MARTY Marie-Elisabeth, Cécile SIGNOLLES et MM. BOULZE Sébastien, DESFOUGERES Thierry, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc et TORRESIN Gilles.

Excusés : DUBAC Jennifer et RAMADE Mélanie.

Secrétaire de séance : MARTY Marie-Elisabeth

Le compte-rendu de la séance du 06/12/2024 est lu, approuvé et paraphé par l'ensemble du conseil.

1 – Délibération : renouvellement convention 2025 avec l'Association « les Temps Orageux »

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que les animaux dangereux sur le territoire de la commune sont récupérés par l'association « Les Temps Orageux ». Une convention est signée tous les ans. Celle-ci est arrivée à son terme au 31 décembre 2022. Le tarif proposé de l'intervention comprenant la récupération, les soins et le transport jusqu'à la SPA du Garric s'élève à 110,60 € par animal récupéré. Le prix de l'intervention sera refacturé par la commune aux propriétaires de l'animal identifié.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de cette convention annuelle.

2 – Délibération : RODP Télécommunication 2025.

M. le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications pour 2025. Le conseil municipal choisi d'appliquer les plafonds arrêtés par Décret soit un montant total de 556 €.

3 – Délibération : Vote du Compte Financier Unique 2024.

La commune de Fénols expérimente pour la première année le Compte Financier Unique (CFU). Celui-ci se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Le CFU qui est commun à l'ordonnateur et au Comptable public exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et réalisations dans les deux sections, fonctionnement et investissement. Après approbation et arrêt des comptes par le conseil municipal, il sera certifié et visé par le comptable public.

Le CFU 2024 reste conforme aux engagements de la commune et dégage pour l'exercice 2024 un excédent en fonctionnement de 341 145,71€. Adoption par les Conseillers Municipaux à l'unanimité par 7 voix. (Pour le vote du CFU, M. le Maire doit quitter la séance et ne participe pas au vote qui est proposé au Conseil par le 1^{er} Adjoint).

4 – Délibération : Vote du résultat d'affectation de fonctionnement.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le CFU fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 341 145,71 €. Pour l'exercice 2025, la somme de 234 307,99 € sera affectée en recettes de fonctionnement (compte 002) et la somme de 106 837,72 € sera affectée au besoin de financement à l'investissement (compte 1068). Pour mémoire, les restes à réaliser en dépenses d'investissements d'élèvent à 971,15 €.

5 – Désignation des référents dans le cadre de la réforme des apostilles

L'apostille et la légalisation sont des démarches de certification obligatoire de la signature ou du sceau d'un document délivré par une autorité publique lorsque ce document doit être présenté à l'étranger. Jusqu'à présent, les procédures d'apostille et de légalisation de documents étaient effectuées par la justice et le ministère chargé des affaires étrangères. À partir du 1^{er} mai 2025, pour l'apostille et du 1^{er} septembre 2025, pour la légalisation (décret n° 2021-1205 du 17 septembre 2021), les procédures seront transférées aux notaires et seront dématérialisées. Cette réforme implique que les communes désignent des référents et transmettent leurs coordonnées au Conseil Supérieur du notariat avant le 15 mars 2025.

Une base de données nationale de signatures publiques a été créée, consultable par les notaires afin de vérifier la conformité de la signature figurant sur un document et la qualité du signataire (maire, officier d'état civil, etc.).

Le conseil municipal désigne MOLLE Jean-Marc et BOULZE Sébastien comme référents dans le cadre de la réforme des apostilles.

6 – Débat d’orientation budgétaire 2025.

Dans un contexte de restriction des dotations et de sobriété financière, le conseil municipal échange et valide les différents projets envisagés pour l’année 2025 :

- Agrandissement du cimetière : Selon les articles L. 2223-1 et L. 2223-2 du CGCT, la création, l’agrandissement et la translation d’un cimetière sont décidés par le conseil municipal et les terrains disponibles pour les inhumations doivent être suffisamment importants pour répondre aux besoins. Afin de pouvoir répondre aux demandes d’inhumation dans les années à venir, la commune de Fénols souhaite acquérir des terrains à proximité immédiate du cimetière actuel. Cette procédure sera lancer lors d’une prochaine séance du conseil municipal.
- Travaux de voirie : des travaux d’entretien et de remise en état de certaines voies sont nécessaires.

7 – Information voirie.

M. BOULZE et les services de la communauté d’Agglomération Gaillac-Graulhet en charge de cette compétence, ont réalisés un état des lieux des routes communales et des besoins en travaux pour 2025. Les différents devis sont présentés au conseil municipal :

Devis liés au Marché de travaux :

<i>N° de voie</i>	<i>Détail des travaux</i>	<i>Montant total (HT)</i>
VC 14 Chemin des Marliaves	- Curage de fossé - Reprofilage jusqu'au carrefour avec la départementale 95 ml	10 797,00 €
VC4 Chemin de Brignou	- Curage fossé 15 ml - Purge 2 m x 8 m sur sortie chemin empierre - Dénrasement sur 15 ml - Purge 10 ml x 2m en grave ciment sur 0,5 m de profond - Reprofilage sur 35 ml	5 415,12 €
VC 8 Chemin de la Borie basse	- Reprofilage à partir du carrefour 1er tronçon 20 ml - Dénrasement + curage fossé - 2ème tronçon jusqu'à la départementale	17 512,50 €
Total Travaux		33 724,62 €

Devis liés à la régie de travaux :

<i>N° de voie</i>	<i>Détail des travaux</i>	<i>Montant total (HT)</i>
VC1 Route Champêtre	- Création d'un fossé 50 ml	927,00 €
VC 05 Chemin des Escrabins	- Dénrasement accotement en deux tronçons, 1ier tronçon sur 30 ml + 2 ième tronçon sur 18 ml - Reprofilage sur 206 ml + carrefour - Revêtement	12 497,30 €
Total Travaux		13 424,30 €

8 – Communauté d’Agglomération Gaillac-Graulhet : Rapport d’activité 2023

Le rapport d’activité de l’Agglomération Gaillac-Graulhet 2023 qui a été diffusé et présenté aux élus de la commune n’appelle pas de remarques particulières.

9 – Questions diverses :

- **Commémoration du 19 mars** : Cette année la cérémonie commémorative de la fin des évènements d'Algérie, organisée par le Comité FNACA et qui regroupe différentes communes, aura lieu le **dimanche 23 mars 2025 à Lagrave**. Les hommages au monument aux morts auront lieu vers 11h00.

Fin de la séance :

Le Maire
MOLLE Jean-Marc

La secrétaire
MARTY Marie-Elisabeth